

REFLEXIONS SUR L'AUTORITE

L'OCCE avait lancé une enquête avec une série de questions concernant l'autorité.

La commission pédagogique qui en a fait la synthèse pour le Congrès National de Caen était dirigée par R. Tritz qui était secondé par un grand nombre de collègues du groupe Ecole Moderne du Bas-Rhin.

Nous publions ci-dessous leur analyse de la notion de 'autorité magistrale.

REMARQUE PRELIMINAIRE:

Faire une synthèse des questionnaires n'est pas chose facile. Nous avons voulu donner la parole à tous, même à ceux qui ne partagent pas notre croyance en la coopération à l'école, structure permanente de la classe.

DEFINITION DE L'AUTORITE MAGISTRALE:

A la question précisant "votre définition, on se trouve devant une grande diversité de réponses que nous avons essayé de grouper ainsi:

-définition basée sur la légalité:

"puissance de droit"

"autorité du 1^{er} responsable accrédité par la voie hiérarchique"

"droit de commander"

"droit légitime de commander"

-définition subjective:

donnant au mot autorité magistrale une résonnance péjorative.

L'autorité, dans ce sens est ce qui engendre la "soumission inconditionnelle au maître" ou encore c'est "donner des ordres sur un ton qui n'admet pas de réplique"

"maître omnipotent qui parle, dicte, rabroue les élèves pour un rien."

-définition découlant de la situation de l'enfant, en classe, situation caractérisée par l'infériorité et, partant, de la supériorité du maître:

"attitude due à la supériorité"

"droit et puissance légitime de commander"

"droit et pouvoir de commander, de se faire obéir, droit souverain, impérieux, imposant la marque de la maîtrise, de la supériorité, de l'excellence."

-définition résultant de l'intention, du devenir, donc de l'éducation

"c'est l'autorité qui en toutes circonstances éduque l'enfant, l'habitue à exercer sa volonté et à former sa personnalité"

"c'est celle qui voit au-delà de l'école, au-delà du présent"

"c'est l'autorité qui guide, dirige, inspire la confiance"

-définition objective;

(la majorité des réponses, et aussi la conclusion à laquelle nous étions parvenus à Wildersbach 2. Position qui a l'avantage d'éviter la passion et de rester lucide.

"Influence exercée sur les élèves pour se faire obéir d'eux et pour permettre le déroulement normal des activités scolaires"
Pouvoir psychologique d'un individu pour se faire obéir"
"Puissance de commandement et d'action".

Cette plate-forme neutre n'est pas un accord dans la grisaille, mais un point de départ commun. Ce n'est que dans les éléments constitutifs que les prises de positions personnelles vont apparaître.

NECESSITE DE L'AUTORITE:

La grande majorité des maitres pense que l'autorité est nécessaire dans le procédé éducatif.

Certains la jugent indispensable (caractère absolu).

D'autres enfin ne voient pas la différence entre nécessaire et indispensable.

Mais des précisions s'imposent: ceux qui la jugent indispensable sont soit

- ceux qui considèrent l'autorité du maitre comme sacrée
- ceux qui ayant opté pour des méthodes d'éducation moderne (techniques Freinet)

Nous reprendrons la distinction d'un collègue, qui résume les travaux de Wildersbach 2 :

"nécessaire, oui! mais non permanente et absolue"

"à toute éducation"

nécessaire, car l'absence d'autorité risque d'engendrer une hypertrophie de ce que Freud appelle "le principe de plaisir".

Les enfants gâtés sont une plaie pour leur entourage.

Ils sont bien souvent malheureux car incapables de se contraindre, faute, lors de leur développement psychologique, d'un soutien éducatif qui peut revêtir la forme d'autorité.

Cette conclusion a été contestée par certains stagiaires.

R. TRITZ

67 STILL

Si vous avez des idées pour améliorer CHANTIERS PEDAGOGIQUES DE L'EST n'hésitez pas à écrire au responsable.

Participez à sa rédaction en faisant parvenir des compte-rendus d'expériences, des notes de lecture.